

**Procès-verbal de la séance du conseil municipal de la commune d'Arcens,
du mercredi 4 juin 2025, à 18 h, salle du conseil de la mairie**

Présents : Patricia ABEL ; Nathalie CHANUT ; Laurent CHAUSSINAND ; Joëlle COURTAULT ; Thierry GIROT ; Jean Claude RIBEYRE ;

Absents excusés : Nadège MERCIER pouvoir à Thierry GIROT ; Lionel VIGNAL pouvoir à Laurent CHAUSSINAND.

Absent : Aurélien ROZÉ.

Le quorum est atteint.

Laurent CHAUSSINAND est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 avril 2025
2. Admission en non-valeur liste 7130540712
3. Interventions musicales en milieu scolaire, année scolaire 2025-2026
4. Attribution de subvention à l'Amicale laïque pour l'année 2025
5. Adoption des nouveaux statuts du SDE 07, devenu Territoire d'Énergie Ardèche
6. Dispositif d'aide de la Région pour l'achat de barnums au profit des associations
7. Questions diverses
8. Communication

Monsieur le Maire débute la séance en proposant d'enlever à l'ordre du jour la demande d'aide, à la Région, pour l'achat d'un barnum au profit des associations car la date limite de dépôt des dossiers est passée. Il propose de remplacer ce point par la demande du coup de pouce PNR pour la Signalisation d'Information Locale.

Proposition acceptée par le conseil municipal.

1 -Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 avril 2025

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 avril 2025 est approuvé à l'unanimité avec cependant une remarque de Jean-Claude RIBEYRE sur l'approbation du compte financier 2024. Il s'étonne qu'il y ait deux méthodes de calcul différentes pour exprimer le budget général. La méthode donnant le résultat le plus explicite pour les habitants sera utilisée pour l'article du journal.

2 - Admission en non-valeur liste 7130540712

Sortie de compte de 45 € non réglés concernant la cantine scolaire.

L'admission en non-valeur est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

3 – Interventions musicales en milieu scolaire, année scolaire 2025-2026

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement de la convention d'intervention musicales en milieu scolaire pour l'école d'Arcens, pour l'année 2024/2025. Cette convention, proposée par la Communauté de Commune Val'Eyrieux comprend un forfait de 15 séances d'interventions musicales, pour un montant de 800 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la signature de cette convention.

4 – Attribution de subvention à l'Amicale laïque pour l'année 2025

Il a été rappelé que cette subvention est versée pour les activités de découverte de l'école et qu'elle transite par le compte de l'Amicale Laïque pour une facilité de gestion, l'école n'ayant pas de compte.

Subvention accordée à l'unanimité.

5 - Adoption des nouveaux statuts du SDE 07, devenu Territoire d'Énergie Ardèche

Il est proposé de modifier la dénomination actuelle du Syndicat (SDE 07) par « Territoire d'Énergie Ardèche ».

Les nouveaux statuts sont approuvés à l'unanimité.

6 - Dispositif d'aide de la Région pour l'achat de barnums au profit des associations (dispositif clôturé) remplacé par demande Coup de Pousse au PNRMA pour Signalisation d'information Locale

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal le projet de mettre en place une signalétique d'information locale pour des éléments patrimoniaux spécifiques pas ou mal signalés (le géosite UNESCO du rocher de Soutron et de la Chapelle de Soutron, le site en terrasses du Jardin clos du Pré nouveau) que ce soit par la route ou par des chemins pédestres.

Installation de dispositifs sur trois lieux :

- carrefour de la route de Mayas
- carrefour dit de la gare
- carrefour de la route de Massas

Chaque dispositif indiquera les trois éléments.

Un premier avant-projet a été réalisé avec l'association Arcade.

La mise en place des panneaux sera réalisée par l'employé communal.

Le coût total du projet s'élève à 1 980 € H.T.

Pour le financement de ces travaux, Monsieur le Maire propose de solliciter, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes via le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, une subvention au titre du programme « Coup de pousse signalétique 2025 » de 50% du montant total H.T. soit 990 € H.T.

Proposition approuvée à l'unanimité.

7 - Questions diverses

- Nathalie Chanut pose une question à Jean-Claude Ribeyre au sujet de la situation du club des jeunes. Celui-ci répond qu'il n'a aucune nouvelle et que le club n'a pas refait d'assemblée générale. Monsieur le Maire précise que sans nouvelle au 1^{er} septembre 2025, la salle du club reviendra à la mairie
Une discussion s'engage entre Jean-Claude Ribeyre et les autres membres du conseil municipal sur l'engagement du club des jeunes à faire une assemblée générale de clôture définitive ou à continuer d'être en association.
- Retour sur la journée citoyenne du 21 juin 2025 : nettoyage des bords de rivière suite à l'inondation d'octobre 2024, une trentaine de personnes a répondu présent pour ramasser ferrailles, bois, plastiques et autres débris.

11 – Communication

Prochain conseil municipal : le mercredi 17 septembre à 18h

La séance est levée à 19h30

Laurent CHAUSSINAND
Secrétaire de séance

Thierry Girot,
Maire

